

Table des matières

Le <i>tax shelter</i> pour PME «start-up», «scale-up» et crise Covid	7
François COLLON	
Section 1. Le <i>tax shelter</i> pour les entreprises débutantes ou «start-up»	7
A. Introduction	7
B. Conditions liées à la société	7
C. Conditions liées à l'investissement	11
D. Conditions liées à l'investisseur	12
E. Montant de la réduction d'impôt	14
F. Formalités	15
G. Exemple	16
Section 2. Le <i>tax shelter</i> pour les entreprises en croissance ou «scale-up»	16
A. Introduction	16
B. Réduction d'impôt	17
C. Conditions particulières liées à la société	17
D. Limitations de la réduction d'impôt	18
Section 3. La PME mise à mal par la crise sanitaire	19
A. Introduction	19
B. Conditions liées à la société	19
C. Conditions liées à l'investissement	20
D. Conditions particulières liées à l'investisseur	20
E. Maintien des conditions et formalités	21
F. Formalités	21
Section 4. Tableau comparatif des mesures «tax shelter»	22
La déduction pour revenus d'innovation	25
Nicolas BISSCHOP et David DE BACKER	
Section 1. Principes	25
Section 2. Droits de PI qualifiants	26
Section 3. DRI relative à une demande de brevet : exonération temporaire	28
ANTHEMIS	75

Section 4.	Revenus d'innovation éligibles	29
Section 5.	Détermination des revenus bruts d'innovation	30
A.	Brevet donné en licence : redevance « pure »	30
B.	Vente d'un produit ou service intégrant une technologie brevetée : redevance « incluse »	31
C.	Redevance incluse : approche du profit résiduel	31
D.	Redevance incluse : exemples d'autres méthodes	33
Section 6.	Détermination des revenus nets d'innovation	33
A.	Déduction des dépenses globales de R&D	33
B.	Déduction des coûts historiques de R&D	34
C.	Détermination de la fraction Nexus	36
Section 7.	Détermination de la DRI : exemple	38
Section 8.	Divers	39
A.	Dans la déclaration à l'impôt des sociétés	39
B.	Formalités	40
C.	Documents probants	40
 La dispense de versement du précompte professionnel « chercheurs »		43
Nicolas BISSCHOP et David DE BACKER		
Section 1.	Principes	43
Section 2.	Champ d'application	44
Section 3.	Entreprises participant à un projet de recherche en partenariat avec des universités, hautes écoles ou des institutions scientifiques agréées	44
A.	Convention de partenariat	45
B.	Personnel visé	45
Section 4.	<i>Young Innovative Companies</i>	46
A.	Sociétés concernées	46
B.	Personnel concerné	48
Section 5.	Entreprises employant des chercheurs diplômés	48
A.	Diplômes visés	48
B.	Programmes de recherche et de développement	50
Section 6.	Règles spécifiques pour les diplômés de bacheliers	52
Section 7.	Obligation de notification à Belspo	52
A.	Complétude/validité de l'inscription	53

B. Timing de l'inscription	54
Section 8. Procédure de demande et de délivrance d'un avis contraignant par Belspo	55
Section 9. Rémunérations qualifiantes	55
A. Modalités pratiques d'application de la mesure	56
B. Comptabilisation de la dispense de versement de précompte professionnel	56
C. Exemple chiffré	57
Section 10. Tableau récapitulatif des pourcentages de dispense applicables	57
La déduction et le crédit d'impôt pour investissement R&D	59
Nicolas BISSCHOP et David DE BACKER	
Section 1. La déduction pour investissement R&D	59
A. Introduction	59
B. Champ d'application de la déduction	60
§ 1 ^{er} . Catégories d'investissements visés	60
§ 2. Conditions générales liées aux investissements	63
§ 3. Particularités liées à la comptabilisation des frais de recherche	65
C. Modalités de la déduction	65
§ 1 ^{er} . Calcul de la déduction	65
§ 2. Exemple chiffré	66
§ 3. Report de la déduction	66
§ 4. Formalités	67
Section 2. Crédit d'impôt pour recherche et développement	67
A. Option irrévocable	68
B. Calcul du crédit d'impôt	68
C. Exemple chiffré	69
D. Report et restitution du crédit d'impôt	69
E. Prise ou changement de contrôle et opérations de restructurations	69
F. Cumul du crédit d'impôt R&D et de la dispense précompte professionnel chercheurs	70
G. Formalités	71
L'exonération des primes et subsides régionaux	73
Nicolas BISSCHOP et David DE BACKER	